



LOSBERGER DE BOER
BACHMANN RDS

Bachmann RDS
58A rue du Dessous des Berges
75013 Paris, France

H.E. António Guterres
Secrétaire Général des Nations Unies
New-York, NY 10017, USA

Paris, le lundi 7 décembre 2020,

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Bachmann RDS soutient les Dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Bachmann RDS fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre).
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

M. Gilles DE PAILLERETS
Directeur Général


BACHMANN RDS SAS
58A rue du dessous des berges
75013 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 46 72 42 69

BACHMANN RDS SAS
Siège social
58A rue du Dessous des Berges
75013 PARIS – France
Téléphone : +33 (0)1 46 72 42 69
Télécopie : +33 (0)1 45 85 48 46
E-Mail : contacts@losbergerdeboer.com
www.losberger-rds.com

Centre opérationnel technique
1 route du Lac Mélot
ZE de la Braconne
16600 MORNAC – France
Téléphone : +33 (0)5 45 67 24 14
Télécopie : +33 (0)5 45 67 86 83
www.losbergerdeboer.com

SAS au capital de 40 000 €
Siret : 353 517 964 00048
Code NAF : 2511 Z
N° TVA Intracommunautaire
FR 39 353 517 964
Lieu de juridiction : Paris

Banque :
CIC Entreprise Haguenau
IBAN : FR76 3008 7330 8100 0201 4630 130
BIC : CMCIFRPP

Losberger Rapid Deployment Systems SAS
58A rue du Dessous des Berges
75013 Paris

H.E. Ban Ki-moon
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Jeudi, 15 Janvier 2015

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général,


J'ai l'honneur de vous confirmer que Losberger Rapid Deployment Systems SAS soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Pour cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Losberger Rapid Deployment Systems SAS fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,



Philippe Doucet
Directeur Général